



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

ARRETE N°

07/03985

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

**ARRETE PREFECTORAL**

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000 FR 8301030  
MONTS DU FOREZ

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE  
PREFET DU PUY-DE-DOME  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la Directive 92/43 (CEE) du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

VU la décision de la Commission Européenne en date du 7 décembre 2004, d'arrêter la liste des sites d'importance communautaire ;

VU le code de l'Environnement, articles L 414-2, R 414-8, R 414-8-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 avril 1999 relatif à la création et à la composition du comité de pilotage du site NATURA 2000 Monts du Forez ;

VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 15 septembre 1999 relatif à la composition de ce comité de pilotage ;

VU les propositions de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement Auvergne et de Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy -de- Dôme ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy -de-Dôme ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les arrêtés préfectoraux susvisés des 26 avril et 15 septembre 1999 sont abrogés.

**ARTICLE 2** : Il est créé un Comité de Pilotage pour le site NATURA 2000 FR 8301030 : Monts du Forez.

**ARTICLE 3** : Sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

**Représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambert,  
Le Directeur Régional de l'Environnement,  
Le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy - de -Dôme,  
Le Directeur Départemental de l'Equipement du Puy- de -Dôme,  
Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports,  
Le Directeur de l'Agence du Puy de Dôme de l'Office National des Forêts,  
Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,  
Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,

**Ou leurs représentants**

**Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :**

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,  
Le Président du Conseil Général du Puy- de- Dôme,  
Le Président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez,  
Le Président de la communauté de communes : Livradois Porte d'Auvergne,  
Le Président de la communauté de communes : Pays d'Ambert,  
Le Président de la communauté de communes : Pays d'Olliergues,  
Le Président de la communauté de communes : Vallée de l'Ance,

Le Maire de la commune de AMBERT,  
Le Maire de la commune du BRUGERON,  
Le Maire de la commune de GRANDRIF,  
Le Maire de la commune de JOB,  
Le Maire de la commune de SAINT-ANTHEME,  
Le Maire de la commune de SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE,  
Le Maire de la commune de VALCIVIERES,

**Ou leurs représentants**

**Représentants des propriétaires, exploitants et usagers :**

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme,  
Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,  
Le Secrétaire Général de l'Inter consulaire des Chambres de Commerce et d'Industrie du Puy -de-Dôme,  
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme,  
Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme,  
Le Président de la Fédération Départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy -de-Dôme,  
Le Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Puy-de-Dôme,  
Le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme,  
Le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme,  
Le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme,  
Le Président de la Coopérative d'Estive des Monts du Forez,  
Le Président de l'Agence Départementale pour le Développement Touristique du Puy de Dôme,  
Le Président de l'Association Randonnée en Livradois Forez,  
Le Président de l'Association de Gestion, de Promotion et d'Animation,

**Ou leurs représentants**

**Personnes qualifiées pour la protection de la nature :**

Le Président de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy -de-Dôme,  
Le Président de Puy- de- Dôme Nature Environnement,  
Le Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne,  
Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux,

**Ou leurs représentants.**

**ARTICLE 4** : La présidence du Comité de Pilotage Local est assurée par le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambert, mais pourra, en application de l'article L 414-2-III du code de l'environnement, être transférée au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

**ARTICLE 5** : Le secrétariat est assuré par la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Puy de Dôme, mais pourra être transféré au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

**ARTICLE 6** : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy- de- Dôme, le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambert, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy de Dôme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et dont une copie sera adressée à chaque membre du comité de pilotage.

**Fait à CLERMONT-FERRAND, le 27 août 2007**

**LE PREFET,  
P/Le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,**

**Signé Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS**